

Concours annuel du Corps de ballet de l'Opéra

MERCREDI 9 ET JEUDI 10 NOVEMBRE 2011

OPÉRA NATIONAL DE PARIS
PALAIS GARNIER

2011

JURY

PRÉSIDENTE

Directrice de la Danse

Brigitte Lefèvre

Maître de ballet,

associé à la direction de la danse

Laurent Hilaire

Maître de ballet

Clotilde Vayer

Directrice artistique du Ballet national de Corée

Tae-Ji Choi

Directeur artistique du Ballet national de Hollande

Ted Brandsen

SUPPLÉANT

Maître de ballet

Lionel Delanoë

Membres du jury, élus par le Ballet

Émilie Cozette

Aurélie Dupont

Benjamin Pech

Josua Hoffalt

Géraldine Wiart

SUPPLÉANTE

Céline Palacio

Postes à pourvoir :

Artistes Femmes

4 Coryphées

3 Sujets

1 Première danseuse

Artistes Hommes

2 Coryphées

1 Sujet

*Le précédent Concours a eu lieu
le 5 et 6 novembre 2010*

Les candidats concourent classe par classe, (d'abord la classe des Quadrilles, puis celle des Coryphées, enfin celle des Sujets). Ils commencent par la «variation imposée».

Lors de leur second passage, ils se présentent dans la variation de leur choix, appartenant au répertoire de l'Opéra national de Paris.

La lettre tirée au sort détermine l'ordre de passage.

Cette année, il s'agit de la lettre «**S**».

Le concours se déroulera sur deux jours:
le mercredi 9 novembre pour les artistes femmes
et le jeudi 10 novembre pour les artistes hommes.

Préparation au Concours :

classe des Quadrilles femmes

Elisabeth Maurin

classe des Coryphées femmes

Delphine Moussin

classe des Sujets femmes

Laurent Novis

classe des Quadrilles hommes

Gil Isoart

classe des Coryphées hommes

Andrey Klemm

Chefs de chant/pianistes :

Vessela Pelovska – Ryoko Hisayama - Kathy Ernould

Elena Bonnay - Michel Dietlin

Caroline Beaugrand

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Le principe et les modalités d'organisation d'un concours annuel de promotion pour les membres du Corps de ballet de l'Opéra de Paris sont posés par la Convention Collective de l'établissement :

« Les emplois de "Coryphées", de "Sujets", de "Premiers Danseurs" et "Premières Danseuses" sont attribués par le Concours de promotion interne, ouvert annuellement aux seuls membres permanents du Corps de ballet, désireux d'accéder aux classes supérieures. » (IV. article 9)

Les emplois des artistes du Ballet sont répartis en quatre catégories :

- Premiers Danseurs, Premières Danseuses
- Sujets
- Coryphées
- Quadrilles

Les Etoiles ne sont pas nommées sur concours. Elles sont promues par le Directeur de la l'Opéra sur proposition du Directrice de la Danse.

Le jury est constitué de la manière suivante :

- Cinq membres minimum représentant la Direction de l'Opéra National de Paris :
 - le Directeur ou son représentant, PRÉSIDENT
 - la Directrice de la Danse ou son représentant
 - le Maître de Ballet, associé à la Direction de la Danse
 - deux personnalités du monde de la Danse, n'appartenant pas au personnel permanent de l'Opéra.
- Un nombre égal de représentants du personnel, élus par les artistes du Ballet. (Ces représentants doivent être au moins Sujets ou justifier d'au minimum six années d'ancienneté au sein du Corps de ballet de l'Opéra)

Deux membres suppléants sont désignés, afin de compléter le jury, le cas échéant, si l'un de ses membres est empêché de siéger.

L'un d'eux est choisi par le Directeur de l'Opéra et l'autre est élu par les artistes du Ballet.

Les candidats sont notés sur un total de 30 points répartis de la façon suivante:

- une note sur 10, donnée par la Régie de la Danse et basée sur l'assiduité et la conscience professionnelle, au cours de l'année écoulée.
- une note sur 20, attribuée par le jury et basée sur l'appréciation de la prestation du candidat le jour du Concours.

Le jury procède à un seul vote pour chaque poste ouvert au Concours, en vue du classement de la première à la sixième place incluse.

Le vote a lieu à bulletin secret.

Pour chaque poste, la première place est attribuée à la majorité absolue des membres du jury. En cas de partage égal des voix, le Président dispose d'une voix prépondérante.

Si aucun candidat n'obtient la majorité absolue au premier tour de scrutin, il est procédé à un second puis, le cas échéant, à un troisième tour dans les mêmes conditions.

Si aucune majorité n'est dégagée à l'issue du troisième tour de scrutin, il est procédé à un quatrième et dernier tour pour lequel seuls les deux candidats les mieux classés au cours du vote précédent sont retenus et soumis au vote du jury.

Si les candidats les mieux placés sont plus de deux, il est procédé à un vote spécifique pour désigner les deux candidats qui seront retenus pour le quatrième tour.

Si, à l'issue du quatrième tour, aucun candidat n'obtient la majorité absolue, et si la voix prépondérante du Président ne peut jouer, le classement n'est pas effectué.

Après classement des six premiers candidats dans chaque catégorie, il est attribué à chacun d'eux, une note de 20 à 10, selon leur rang (20 au premier, 18 au second, ... et 10 au sixième).

La note ainsi obtenue est additionnée à la note de la Régie de la Danse (mentionnée plus haut).

C'est sur la base de la notation globale sur 30 points que le classement définitif est opéré par le jury, les décisions de celui-ci n'étant pas susceptibles de recours.

Les promotions effectives seront décidées par le Directeur de l'Opéra sur la base du classement définitif.

Le contrôle de la régularité administrative du Concours, son organisation matérielle et le secrétariat des épreuves sont assurés par la Régie de la Danse, en présence d'un délégué de personnel.

L'origine du Concours annuel se trouve dans le "Règlement pour le service du Corps de ballet et du Conservatoire de Danse de l'Opéra" édicté en 1860. Les conseils de Marie Taglioni, qui venait d'être nommée "professeur de la classe de perfectionnement", et de Bernard Scot, professeur à l'Ecole de danse, en avaient inspiré la rédaction.

C'est le 13 avril 1860, date mémorable dans l'histoire de l'Opéra de Paris, que se déroula pour la première fois "l'Examen de la Danse".

A ce premier jury figuraient Alphonse Royer, directeur de l'Opéra, Marie Taglioni, Amalia Ferraris, Emma Livry, Lucien Petipa et Louis Mérante.

mercredi 9 novembre

10h00 : quadrilles femmes

Variation imposée

La Belle au bois dormant – Acte III, variation d'Aurore
Rudof Noureev Chorégraphie d'après **Marius Petipa**

Variations libres

Lydie Vareilhes

Pas./Parts – William Forsythe

Gwenaëlle Vauthier

La Maison de Bernarda - variation de la Sœur bossue
Mats Ek

Jennifer Visocchi

Carmen (variation de la Taverne) - Roland Petit

Anémone Arnaud

Bergamasque - Jean-Guillaume Bart

Marion Barbeau

La Belle au bois dormant
(Acte II, variation de la «Vision» d'Aurore)
Rudolf Noureev d'après Marius Petipa

Léonore Baulac

Vaslav – John Neumeier

Julia Cogan

Suite en blanc (variation de la Flûte) – Serge Lifar

Emma D'Humières

Grand pas classique - Victor Gsovsky

Leïla Dilhac

The Four Seasons (variation du Printemps) - Jerome Robbins

Lucie Fenwick

The Four Seasons (variation de l'Automne) - Jerome Robbins

Miho Fujii

Les Mirages (variation de l'Ombre) – Serge Lifar

Letizia Galloni

Diane et Actéon - Agrippina Vaganova

Claire Gandolfi

Paquita – (variation de Paquita)
d'après Marius Petipa

Marine Ganio

Magnificat (La Badinerie) - John Neumeier

Émilie Hasboun

Notre-Dame de Paris (Acte I, variation d'Esméralda) - Roland Petit

Juliette Hilaire

In the Middle, Somewhat Elevated - William Forsythe

Amélie Joannidès

Don Quichotte (Acte II, scène de la Vision: variation de Dulcinée/Kitri)
Rudolf Noureev d'après Marius Petipa

Julie Martel

Emeraudes / Joyaux (1^{ère} variation) - George Balanchine

Lucie Mateci

Giselle (Acte II, variation de Giselle) – Mats Ek

Sophie Mayoux

Suite en blanc (La Sérénade) – Serge Lifar

Sophia Parcen

Notre-Dame de Paris (Acte I, variation d'Esméralda) - Roland Petit

Ninon Raux

Giselle (Acte I, variation de Giselle) – Mats Ek

_____ **pause** _____

vers 13h30 : coryphées femmes

Variation imposée

Apollon - variation de Polymnie
Chorégraphie de George Balanchine

Variations libres

Silvia Saint-Martin

Notre-Dame de Paris (Acte I, variation d'Esméralda) - Roland Petit

Pauline Verdusen

Les Enfants du Paradis
(Acte II, scène 1, variation de la Ballerine) – José Martinez

Laure-Adelaïde Boucaud

La Bayadère (Acte II, variation de Nikiya)
Rudolf Noureev d'après Marius Petipa

Lucie Clément

Arepo – Marice Béjart

Fanny Gorse

Suite en Blanc – (variation de la Sérénade)
Chorégraphie de Serge Lifar

Eléonore Guérineau

Diane et Actéon - Agrippina Vaganova

Laurène Lévy

The Four Seasons (variation du Printemps) - Jerome Robbins

Aubane Philbert

Raymonda (Acte II, variation de Henriette)
Rudolf Noureev d'après Marius Petipa

Charlotte Ranson

Roméo et Juliette (Acte I, variation du Bal)
Rudolf Noureev

Caroline Robert

Carmen (variation de la Chambre) - Roland Petit

pause

vers 15h10 : sujets femmes

Variation imposée

Suite en Blanc – (variation de la Cigarette)
Chorégraphie de Serge Lifar

Variations libres

Amandine Albisson

Carmen (variation de la Taverne) - Roland Petit

Aurélia Bellet

Notre-Dame de Paris (Acte I, variation d'Esméralda) - Roland Petit

Marie-Solène Boulet

Other Dances (2^{ème} variation) - Jerome Robbins

Heloïse Bourdon

Les Mirages (variation de l'Ombre) – Serge Lifar

Valentine Colasante

Les Mirages (variation de l'Ombre) – Serge Lifar

Sarah Kora Dayanova

Carmen (variation de la Chambre) – Roland Petit

Mathilde Froustey

Delibes Suite – José Martinez

Charline Giezendanner

Raymonda (Acte III, variation de Raymonda)
Rudolf Noureev d'après Marius Petipa

Christelle Granier

Clavigo (Acte I, variation de Marie) - Roland Petit

Laura Hecquet

Other Dances (1^{ère} variation) - Jerome Robbins

Sabrina Mallem

Notre-Dame de Paris (Acte I, variation d'Esméralda) - Roland Petit

Alice Renavand

Don Quichotte (Acte I, 2^{ème} variation de Kitri)
Rudolf Noureev d'après Marius Petipa

jeudi 10 novembre

10h00: quadrilles hommes

Variation imposée

Napoli (2^e variation du Pas de six)
Chorégraphie de August Bournonville

Variations libres

Alexis Saramite

Marco Spada (Acte I, 1^{ère} variation)
Pierre Lacotte d'après Joseph Mazilier

Maxime Thomas

In the middle, somewhat elevated - William Forsythe

François Alu

La Bayadère (Acte II, variation de Solor)
Rudolf Noureev d'après Marius Petipa

Alexandre Carniato

Caligula – (Acte V, scène 4, variation de Caligula)
Nicolas Le Riche

Jean-Baptiste Chavignier

Le Lac des cygnes (Acte I, variation du Pas de trois)
Rudolf Noureev

Cyril Chokroun

Paquita – (Acte II, Grand pas, variation de Lucien d'Hervilly)
Pierre Lacotte d'après Marius Petipa

Takeru Coste

Arepo – Maurice Béjart

Alexandre Labrot

Approximate Sonata – William Forsythe

Florent Mélac

Roméo et Juliette (Acte I, variation de Roméo)
Rudolf Noureev

Pierre Rétif

Ivan le Terrible (Acte I, variation d'Ivan le Terrible)
Iouri Grigorovitch

pause

vers 11h30 : coryphées hommes

Variation imposée

Suite en blanc (Mazurka)
Chorégraphie de Serge Lifar

Variations libres

Hugo Vigliotti

Études (Mazurka) – Harald Lander

Sébastien Bertaud

Speaking in tongues - Paul Taylor

Matthieu Botto

Paquita (Acte II, variation de Lucien d'Hervilly)
Pierre Lacotte

Yann Chailloux

Carmen (variation de Don José) – Roland Petit

Adrien Couvez

Pas./Parts – William Forsythe

Julien Cozette

Cendrillon – (Acte II, 2^{ème} variation de l'Acteur vedette)
Rudolf Noureev

Yvon Demol

Arepo - Maurice Béjart

Grégory Dominiak

La Dame aux Camélias – (Acte II, variation d'Armand Duval)
John Neumeier

Alexandre Gasse

Sept dances Grecques – Maurice Béjart

Axel Ibot

Carmen (variation de Don José) – Roland Petit

Pierre-Arthur Raveau

Dances at a gathering (1^{ère} variation du Danseur en brun)
Jerome Robbins

Fin du concours des artistes hommes: vers 12h40